

Assas

Session : Septembre 2019

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit *JM1*

Discipline : *Contentieux administratif*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire(s) du cours :
M. Bertrand SEILLER

Document(s) autorisé(s) : Code de justice administrative

Les étudiants traiteront les questions suivantes en 1h30 :

- 1 - Ecrit et oralité devant les juridictions administratives (sur 4 points)
- 2 - Quels sont les avantages de la procédure de l'avis contentieux ? (sur 4 points)
- 3 - Des actes unilatéraux non décisifs peuvent-ils faire grief ? (sur 2 points)